

**CASNAV – Académie de Nantes**  
**Accueil, accompagnement et scolarisation des enfants et des jeunes réfugiés ukrainiens**  
**Accueil des familles ukrainiennes**

**Informations pratiques – Contacts Rectorat – CASNAV – ANTENNES DEPARTEMENTALES – CDSNAV**

Pour toute question relative à l'accueil et à la scolarisation des enfants réfugiés d'Ukraine, vous pouvez contacter le **Rectorat** :

**0800 201 204**

[cellule-ukraine@ac-nantes.fr](mailto:cellule-ukraine@ac-nantes.fr)

Pour toute question relative à l'accueil des enfants réfugiés d'Ukraine dans les écoles et les établissements scolaires, vous pouvez contacter l'antenne académique ou les antennes départementales :

<b>CASNAV – ANTENNE ACADEMIQUE</b>		
<b>CONTACTS</b>	<b>MEL</b>	<b>TELEPHONE</b>
Lucie BARDON Elsa GOUJARD Claudie VALMALETTE – Responsable CASNAV	<a href="mailto:ce.casnav@ac-nantes.fr">ce.casnav@ac-nantes.fr</a> <a href="mailto:claudie.valmalette@ac-nantes.fr">claudie.valmalette@ac-nantes.fr</a>	02 40 14 64 48 – lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi 06 18 32 08 94

<b>CDSNAV – ANTENNE DEPARTEMENTALE DE LA LOIRE ATLANTIQUE</b>		
<b>CONTACTS</b>	<b>MEL</b>	<b>TELEPHONE</b>
Elise ESTUPINIAN	<a href="mailto:ukraine-collegeslycees44@ac-nantes.fr">ukraine-collegeslycees44@ac-nantes.fr</a>	02 51 81 69 34

**CDSNAV – ANTENNE DEPARTEMENTALE DU MAINE ET LOIRE**

<b>CONTACTS</b>	<b>MEL</b>	<b>TELEPHONE</b>
Laurence DUBREIL	<a href="mailto:ce.casnavukraine49@ac-nantes.fr">ce.casnavukraine49@ac-nantes.fr</a>	02 41 74 34 79 – lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h – 18h – vendredi 8h – 17h

**CDSNAV – ANTENNE DEPARTEMENTALE DE LA MAYENNE**

<b>CONTACTS</b>	<b>MEL</b>	<b>TELEPHONE</b>
1 <sup>er</sup> degré Maxime DURST	<a href="mailto:ce.lavaladj@ac-nantes.fr">ce.lavaladj@ac-nantes.fr</a> <a href="mailto:sg-ia53@ac-nantes.fr">sg-ia53@ac-nantes.fr</a>	02.43.59.92.21 02 43 59 92 20
2 <sup>nd</sup> degré Christophe METAYER	<a href="mailto:ce.svel53@ac-nantes.fr">ce.svel53@ac-nantes.fr</a>	02 43 59 92 55

**CDSNAV – ANTENNE DEPARTEMENTALE DE LA SARTHE**

<b>CONTACTS</b>	<b>MEL</b>	<b>TELEPHONE</b>
Marie-Bernard CHINOT	<a href="mailto:ce.casnav72@ac-nantes.fr">ce.casnav72@ac-nantes.fr</a>	02 43 72 62 41

**CDSNAV – ANTENNE DEPARTEMENTALE DE LA VENDEE**

<b>CONTACTS</b>	<b>MEL</b>	<b>TELEPHONE</b>
Isabelle MAZARS	<a href="mailto:isabelle.mazars@ac-nantes.fr">isabelle.mazars@ac-nantes.fr</a>	02 51 45 72 17

## Des informations disponibles sur les pages des 5 départements des préfectures de la région des Pays de la Loire via la page d'accueil du site académique

**Page d'accueil du site académique :** <https://www.ac-nantes.fr/>

Cette page donne accès à des informations relatives aux dispositifs d'accueil en établissement scolaire pour les élèves âgés de 3 à 18 ans, aux aides financières, aux pages dédiées des sites internet des 5 départements des préfectures de la Région Pays de la Loire (hébergement, dispositif de protection temporaire) :

- Loire Atlantique : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actualites/Ukraine-Ukrayina-Information-pratiques-solidarite-Information-dlya-gromadyan-Ukrayini/UKRAINE-Information-pratiques-recensement-hebergements-soutien-aux-entreprises>
- Maine et Loire : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/recensement-des-offres-d-hebergement-et-accueil-a8018.html>
- Mayenne : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/recensement-des-offres-d-hebergement-et-accueil-a8018.html>
- Sarthe : <http://www.sarthe.gouv.fr/>
- Vendée : <http://www.vendee.gouv.fr/ukraine-i-sejour-solidarite-informations-pratiques-a3868.html>

## Des éléments de contexte

A la fin du mois de mars, près de 3 millions de personnes ont fui l'Ukraine. La France se prépare à accueillir vraisemblablement plus de 100 000 réfugiés ukrainiens dont la moitié pourraient être des enfants. Les conditions d'accueil à l'école doivent être les plus adaptées à cette situation inédite.

### L'accueil des élèves réfugiés ukrainiens

Fin mars, plus de 5 000 enfants réfugiés sont accueillis en établissements en France. D'autres élèves arriveront dans les prochaines semaines sur le territoire national.

La région Grand Ouest, dont les Pays de la Loire, pourrait accueillir durant le mois d'avril des enfants et des jeunes en âge d'être scolarisés. On estime le chiffre d'environ 7 000 personnes susceptibles d'arriver dans notre région dont une petite moitié, entre 2 500 et 3 000 jeunes, en âge d'être scolarisés. Au 28 avril, un nombre moins conséquent d'enfants et de jeunes sont effectivement arrivés sur notre territoire (environ la moitié des arrivées par rapport aux prévisions annoncées).

### Un plan d'action européen coordonné pour l'accueil des élèves ukrainiens

<https://www.education.gouv.fr/un-plan-d-action-europeen-coordonne-pour-l-accueil-des-eleves-ukrainiens-340754>

Les ministres européens de l'éducation se sont réunis le mercredi 16 mars 2022 en visioconférence. Le ministre ukrainien de l'éducation a pu s'adresser à l'ensemble de ses collègues européens en ouverture de la réunion. Les ministres européens de l'éducation ont décidé de la mise en place d'une « task force » pour mettre en place une aide concrète aux enfants ukrainiens et coordonner l'accueil des élèves ukrainiens. **5 axes de travail** ont été retenus :

- L'assurance du **soutien financier aux systèmes éducatifs** des pays membres de l'Union européenne avec une « réaffectation de fonds européens pour le soutien de l'accueil des enfants ukrainiens dans les écoles »,
- L'engagement de la **facilitation de la scolarisation des élèves ukrainiens** en simplifiant les démarches pour qu'ils retrouvent une vie la plus normale possible,

- L'assurance de l'**accès à des ressources partagées pour accompagner les professeurs européens** à travers une plateforme commune,
- Les pays européens garantissant **un accès à la culture, à la langue et au système éducatif ukrainien** notamment via la plateforme ukrainienne d'enseignement à distance et le [programme de jumelage eTwinning](#).
- L'engagement de la contribution aux mécanismes de **reconstruction du système éducatif ukrainien**.

### **Les populations arrivant sur le territoire national sont des populations différentes des populations migrantes accueillies par le passé**

Les enfants et les jeunes arrivant sur le territoire fréquentaient il y a peine un peu plus de deux mois un système scolaire assez proche du système français. La population accueillie, essentiellement constituée de femmes et d'enfants, souhaite retourner au plus vite dans son pays sans désir de s'installer durablement.

### **Des finalités et des enjeux différents dans l'accueil des enfants et des jeunes ukrainiens**

S'il est nécessaire d'accueillir, autant que faire se peut, ces élèves dans notre système scolaire, les finalités et les enjeux de cet accueil ne sont pas les mêmes que pour les populations migrantes précédemment accueillies. Il s'agit, pour les élèves ukrainiens, de viser **une forme de socialisation et d'acculturation à la culture et à la langue françaises** bien plus que l'acquisition rapide de connaissances de la langue, de la société et de la culture françaises. L'accueil à l'école des enfants et des jeunes ukrainiens doit être compris comme un **lieu de socialisation** où les élèves ukrainiens retrouvent **un lien avec des enfants et des jeunes de leur âge : accueillir et permettre le maintien d'un lien avec l'école mais permettre aussi à ces jeunes et à ces familles de se préparer à un retour dans leur pays**.

Tout doit être mis en œuvre pour assurer des **conditions d'accueil optimales** prenant en compte, si nécessaire, le **suivi psychologique et médical des élèves** (voir infra) et en mobilisant les **acteurs psychologues, sociaux et de santé** de l'établissement (gestion du stress post-traumatique).

### **Un lien à maintenir avec l'enseignement et la culture ukrainienne**

Parmi les réfugiés ukrainiens se trouvent des professeurs qui cherchent à recréer un lien avec leurs élèves et avec leurs classes. Les élèves ukrainiens ont connu, durant la période de confinement, un enseignement à distance. Il peut être, dans le contexte particulier que vivent les élèves ukrainiens aujourd'hui, un moyen de maintenir ce **lien avec leur école et leurs enseignants**. Ce lien rétabli ne peut être que **facteur de réassurance** pour les élèves ukrainiens.

## **Des ressources à destination des professeurs**

Une attention particulière doit être portée à la santé des enfants et en particulier à leur santé psychique et mentale. Un parcours m@gistère en auto-inscription est mis à disposition de l'ensemble des personnels accueillant des enfants arrivant d'Ukraine et plus largement des enfants arrivant d'une zone de guerre : <https://magistere.education.fr/f1106>

Une sélection de ressources pour évoquer la crise ukrainienne en classe sont accessibles sur le site éducol : <https://eduscol.education.fr/3119/evoquer-la-crise-ukrainienne-avec-les-eleves>

Les différents sites (antenne académique du CASNAV et antennes départementales des CDSNAV) proposent un certain nombre de ressources à destinations des équipes. Le site académique du CASNAV centralise l'ensemble des ressources :

Page dédiée sur le site du CASNAV : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/eleves-allophones-enfants-du-voyage/actualites/ressources-pour-l-accueil-des-eleves-ukrainiens--1428988.kjsp?RH=1160415471265>

Rubrique EANA sur le site du CASNAV : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/eleves-allophones-enfants-du-voyage/>

Ressources également accessibles sur les sites des antennes départementales :

- Loire Atlantique : <https://www.intra.ac-nantes.fr/quel-accompagnement-pour-accueillir-un-eleve-ukrainien-dans-sa-classe--1428955.kjsp?RH=intra>
- Maine et Loire : <https://www.pedagogie1d.ac-nantes.fr/maine-et-loire/casnav49/ressources-eana-1er-degre/>
- Mayenne : <https://www.pedagogie1d.ac-nantes.fr/mayenne/ressources-pedagogiques/eleves-allophones-nouvellement-arrivees-eana/>
- Vendée : <https://www.pedagogie1d.ac-nantes.fr/vendee/accueil-des-eleves-allophones-nouvellement-arrivees/>

Le CNED proposera des ressources en FLE adaptées à des élèves collégiens et lycéens. Elles seront mises à disposition via les pages académiques (site du CASNAV et des antennes départementales des 5 CDSNAV).

Les écoles et établissements qui souhaitent mettre en œuvre des **actions de solidarité** à destination des réfugiés ukrainiens peuvent contacter les associations agréées par le ministère de l'éducation nationale dont la liste est disponible sur le site [education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr/les-associations-agreees-par-l-education-nationale-6797) : <https://www.education.gouv.fr/les-associations-agreees-par-l-education-nationale-6797>